

En étudiant cette loi nous devons tous nous rappeler que la Commission des chemins de fer fut constituée primitivement pour la protection du public, et si vous examinez le personnel de la Commission vous noterez que la plupart de ces hommes avaient figuré dans la vie publique et qu'ils étaient habitués à mettre au premier plan le bien-être du public plutôt que, peut-être, le bien-être des voituriers. Il va sans dire que l'on continuera à suivre cette ligne de conduite, et je suis d'opinion que cette loi sera interprétée dans l'intérêt public.

Nous avons sans doute été inondés d'objections soit contre l'ensemble, soit contre certaines parties du bill. Dans votre examen de ces objections je vous prierais d'attacher moins d'importance au nombre qu'à la substance. Des chaînes de lettres émanant de diverses sources ont été adressées à toutes les succursales de diverses sociétés dans le but d'inonder les députés d'objections contre le bill. J'ai de cinquante à soixante lettres toutes de même rédaction objectant certains aspects du bill.

Je ne m'en plains certes pas; mais je tiens à faire observer qu'il faut plutôt tenir compte de la nature des plaintes que de leur nombre. Nous avons entendu des objections surprenantes par leur forme. Des sociétés se sont présentées devant d'autres organismes pour protester vigoureusement contre l'état déplorable de notre régime de transport, formulant des protestations également vigoureuses contre le bill qui, à mon sens, est destiné à leur venir en aide. Vous serez appelés à examiner ces choses. Je suis heureux de présenter ce bill, d'en confier l'examen au Comité et de m'en remettre à sa décision en toute confiance. J'estime qu'une décision sage peut être mieux prise par un comité comme celui-ci que par tout autre moyen que je connaisse. Mais je vous prie de donner au bill votre attention sérieuse et sympathique. Si vous y voyez du bon, approuvez-le; sinon je serai satisfait de votre décision.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous des questions à poser au ministre? Comme l'a dit le ministre, il serait peut-être préférable d'attendre le moment de l'étude du bill article par article. Quelque membre du Comité a-t-il des observations à faire avant que nous n'entendions la déposition de l'Association des Manufacturiers canadiens?

M. HEAPS: Est-ce la seule déposition que nous allons entendre ce matin?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HEAPS: Pourquoi ne pas l'entendre?

Le PRÉSIDENT: J'invite donc l'Association des Manufacturiers canadiens à faire sa déposition. Y a-t-il ici quelque représentant de cette association?

M. J. E. WALSH, directeur général de l'Association des Manufacturiers canadiens, est appelé.

Le TÉMOIN: Je suis accompagné de M. S. B. Brown, directeur de notre service de transport, et de M. G. V. V. Nichols, notre conseiller juridique.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à aviser le Comité que nous avons reçu un mémoire écrit de l'Association des Manufacturiers canadiens. Il est à la disposition des membres du Comité. Vous pouvez le consulter au bureau du secrétaire. J'invite maintenant M. Walsh à adresser la parole.

M. BERTRAND: Nous n'avons pas le mémoire ici?

Le PRÉSIDENT: Nous en avons un exemplaire.

Le TÉMOIN: J'en ai plusieurs exemplaires ici. Je me bornerai à un bref exposé de notre attitude à l'endroit du bill.

Je veux d'abord remercier l'honorable M. Howe des renseignements qu'il nous a donnés sur le bill. Il a mentionné la situation en Grande-Bretagne. Heureusement ou non, il n'y a là qu'une seule autorité qui traite de matières de ce genre. Nous en avons plusieurs. La société que je représente est en faveur

[M. J. E. Walsh.]